

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CD64

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U15M

Sommaire :

ARTICLE 1 : EQUIPES	1
ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH	1
ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION	1
ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE	1
ARTICLE 5 : PHASES FINALES	2
ARTICLE 6 : POINT PARTICULIER	2

ARTICLE 1 : EQUIPES

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages départementaux

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00 par défaut

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

a) Nombre de joueuses : 10 maximum

b) Types de licences autorisées (nombre maximum)

- Licences OC : 10 maximum.
- Licences 1C, 2C, OCT : 5 maximum.

Les licences 1C, 2C et OCT ne sont pas cumulatives, mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille e-marque ne doit, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Phase de brassage 2 :

Les équipes sont réparties en deux niveaux D6 et D5 à l'issue de la première phase de brassage.

Brassage D6 :

18 équipes réparties en 3 poules en matchs aller.

Les 3 premières équipes de chaque poule + la meilleure 4ème du classement inter-poules joueront en D1. Les 8 équipes restantes joueront en D2

Brassage D5 :

15 équipes réparties en 3 poules en matchs aller.

La première équipe de chaque poule + la meilleure 2ème du classement inter-poules joueront en D2.

Les 11 équipes restantes joueront en D3.

Phase de championnat à partir du mois de janvier :

Les équipes issues de la seconde phase de brassage ainsi que les équipes engagées en janvier sont réparties sur trois niveaux D1, D2 et D3.

Championnat D1

10 équipes réparties en 2 poules de 5. Rencontres soumises à désignation d'arbitres.

Les 4 premières équipes de chaque poule se qualifient pour les phases finales

Championnat D2

12 équipes réparties en 2 poules.

Les 4 premières équipes de chaque poule se qualifient pour les phases finales.

Championnat D3

11 équipes + nouvelles équipes engagées en janvier réparties en 2 poules.

Les 4 premières équipes de chaque poule se qualifient pour les phases finales.

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

- Quart de finales chez le mieux classé.
 - Division à deux poules : 1A/4B - 1B/4A - 2A/3B - 2B/3A
- Demi-finales sur terrain désigné.
- Finale sur terrain désigné

ARTICLE 6 : POINT PARTICULIER

Suivant les résultats des brassages ainsi que des nouveaux engagements, la commission Compétitions 5x5 se réserve le droit de modifier la composition des poules des championnats finaux.